



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 NOVEMBRE 2011

Date de la convocation : 10/11/2011

Date de la publication : 23/11/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Louis CANDAU- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT -Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ - Audrey MAUHOURAT.

**POUVOIRS** : Daniel RIVIERE *pouvoir Daniel LARREGOLA* - Chantal BADENCO *pouvoir à Simone GASQUET* - Jocelyne JOANDET *pouvoir à Pierre FAURE* - Jacques LAPALISSE *pouvoir à Audrey MAUHOURAT*.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

### Délibération instituant la taxe d'aménagement

Le Maire indique que la loi des finances rectificative pour 2010 a modifié le Code de l'Urbanisme et a notamment remplacé, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, la taxe locale d'équipement par la taxe d'aménagement. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012.

La Commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La Commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331- 14 et L. 332-15 un autre taux dans une fourchette de 1% à 5%.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

Pour 23 – Absentions 6 ( *MM. Lacabanne- Boyrie – Mmes Aguado- Mazoué – Mauhourat et pouvoir M.Lapalisse*)

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%,
- d'exclure toute exonération autre que celle de plein droit,
- de charger le Maire des formalités administratives relatives à cette décision.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Cette délibération est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département.

P.C.C.



Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 21 NOVEMBRE 2011**

Date de la convocation : 10/11/2011  
Date de la publication : 23/11/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Louis CANDAU- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT -Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ - Audrey MAUHOURAT.

**POUVOIRS** : Daniel RIVIERE *pouvoir Daniel LARREGOLA* - Chantal BÂDENCO *pouvoir à Simone GASQUET* - Jocelyne JOANDET *pouvoir à Pierre FAURE* - Jacques LAPALISSE *pouvoir à Audrey MAUHOURAT*.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Avis sur l'adhésion des communes de Barbazan-Debat et d'Angos à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes**

Exposé :

① Le Conseil Municipal de BARBAZAN DEBAT a délibéré le 28/04/2011 pour demander l'adhésion à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes.

Le Conseil Communautaire a accepté cette adhésion par délibération du 23/09/2011.

② Le Conseil Municipal d'ANGOS a délibéré le 3/10/2011 pour demander l'adhésion à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes.

Le Conseil Communautaire a accepté cette adhésion par délibération du 4/11/2011.

L'adhésion de la Commune d'ANGOS ne pourra intervenir qu'après l'intégration de la Commune de BARBAZAN-DEBAT du fait du principe de continuité territoriale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Pour : 23 –

Contre : 4 (MM. Lacabanne- Boyrie – Mmes Aguado – Mazoué)

Abstentions : 2 ( Mme Mauhourat et pouvoir M. Lapalisse).

**se prononce favorablement sur les adhésions des communes de BARBAZAN-DEBAT et d'ANGOS à la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes.**

P.C.C.

Le Maire



  
Yannick BOUBÉE.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 NOVEMBRE 2011

Date de la convocation : 10/11/2011

Date de la publication : 23/11/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Louis CANDAU- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT -Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ - Audrey MAUHOURAT.

**POUVOIRS** : Daniel RIVIERE *pouvoir Daniel LARREGOLA* - Chantal BADENCO *pouvoir à Simone GASQUET* - Jocelyne JOANDET *pouvoir à Pierre FAURE* - Jacques LAPALISSE *pouvoir à Audrey MAUHOURAT*.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Délibération modificative de crédits n° 2, budget principal 2011**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget de la ville,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2011 :

Section d'investissement

		Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Opération 102 Acquisitions	Article 2115 – terrains bâtis	+ 22 000 €	
	Article 2118 – autres terrains :		- 3 000 €
Opération 104 bâtiments	Article 2313 : immos en cours de construction :		- 19 000 €
	Total des modifications	+ 22 000 €	- 22 000 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

Pour : 23 - Abstentions 6 ( MM. Lacabanne- Boyrie – Mmes Aguado- Mazoué – Mauhourat et pouvoir M.Lapalisse)

**AUTORISE la décision modificative ci-dessus.**

P.C.C.

Le Maire



*Yannick Boubée*  
Yannick BOUBÉE.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 NOVEMBRE 2011

Date de la convocation : 10/11/2011

Date de la publication : 23/11/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Louis CANDAU- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT -Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ - Audrey MAUHOURAT.

**POUVOIRS** : Daniel RIVIERE *pouvoir Daniel LARREGOLA* - Chantal BADENCO *pouvoir à Simone GASQUET* - Jocelyne JOANDET *pouvoir à Pierre FAURE* - Jacques LAPALISSE *pouvoir à Audrey MAUHOURAT*.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Renouvellement de la convention avec la S.P.A. Bigorre Hautes Pyrénées**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention entre la Commune et la Société Protectrice des Animaux Bigorre Hautes Pyrénées, de Tarbes, relative à l'accueil et à la garde des animaux errants ou dangereux.

La durée de la convention est fixée à un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011, moyennant une participation de la Commune de 0.50 € par habitant.



P.C.C.  
Le Maire,

*Yannick Boubée*  
Yannick BOUBÉE.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 NOVEMBRE 2011

Date de la convocation : 10/11/2011

Date de la publication : 23/11/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Louis CANDAU- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT -Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ - Audrey MAUHOURAT.

**POUVOIRS** : Daniel RIVIERE *pouvoir Daniel LARREGOLA* - Chantal BÂDENCO *pouvoir à Simone GASQUET* - Jocelyne JOANDET *pouvoir à Pierre FAURE* - Jacques LAPALISSE *pouvoir à Audrey MAUHOURAT*.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -  
Renouvellement Urbain : attribution d'une subvention pour des  
travaux d'efficacité énergétique.**

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), volet n° 2 « efficacité énergétique », *étendu sur l'ensemble de la Commune*, Madame Josette CADEAC, a engagé des travaux d'économies d'énergies dans son logement 13 rue des Pyrénées à AUREILHAN.

Vu la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Bout du Pont, prévoyant les différentes modalités d'aides aux personnes effectuant des travaux dans ce cadre ;

Vu la demande de subvention, transmise par le PACT, au titre des travaux économies d'énergies du logement 13 rue des Pyrénées à AUREILHAN, pour un montant TTC de 3 972,72 €.

Considérant que l'ANAH subventionne ce projet de réhabilitation à hauteur de 1 589,00 euros,

Considérant qu'il est prévu une subvention de la commune de 5 % au titre de ces travaux, soit 198.64 €,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Article 1 : approuve la subvention d'un montant de 198.64 € à Madame Josette CADEAC, 13 rue des Pyrénées à AUREILHAN.

Article 2 : le versement de la subvention communale se fera à réception du certificat de paiement du PACT B&B.

Article 3 : La présente délibération est transmise à :  
Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées ;  
Monsieur le Trésorier de Tarbes-Adour-Echez ;  
Monsieur le Directeur du PACT B&B, 2 rue Victor Hugo, 65000 Tarbes.



P.C.C.  
Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.





Délibération n° 2011-061

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 21 NOVEMBRE 2011**

Date de la convocation : 10/11/2011

Date de la publication : 23/11/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Louis CANDAU- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT -Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ - Audrey MAUHOURAT.

**POUVOIRS** : Daniel RIVIERE *pouvoir* Daniel LARREGOLA - Chantal BADENCO *pouvoir à* Simone GASQUET - Jocelyne JOANDET *pouvoir à* Pierre FAURE - Jacques LAPALISSE *pouvoir à* Audrey MAUHOURAT.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Convention avec le Conseil Général pour la mise en place de chicanes latérales RD8-entrée Nord de la Commune**

Exposé :

Afin de sécuriser l'entrée Nord de la Commune par la route départementale n° 8, il a été convenu entre le Conseil Général et la Commune de mettre en place des chicanes latérales. La période de test avec aménagement provisoire est aujourd'hui probante. Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général et les limites d'agglomération déplacées par la Commune.

Une convention est établie entre le Conseil Général et la Commune définissant les obligations respectives en matière d'investissement et d'entretien sur la route départementale 8. Le Conseil Général assure le financement des travaux d'aménagement. A l'issue des travaux, la Commune assurera la maintenance et l'entretien de cet aménagement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Président du Conseil Général.

P.C.C.  
Le Maire,   
Yannick BOUBÉE. 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 NOVEMBRE 2011

Date de la convocation : 10/11/2011

Date de la publication : 23/11/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Louis CANDAU- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT -Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ - Audrey MAUHOURAT.

**POUVOIRS** : Daniel RIVIERE *pouvoir Daniel LARREGOLA* - Chantal BADENCO *pouvoir à Simone GASQUET* - Jocelyne JOANDET *pouvoir à Pierre FAURE* - Jacques LAPALISSE *pouvoir à Audrey MAUHOURAT*.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

## Révision des tarifs publics pour l'année 2012

Le Conseil Municipal,

Pour : 23

Abstentions : 6 ( MM. Lacabanne- Boyrie – Mmes Aguado- Mazoué – Mauhourat et pouvoir M.Lapalisse)

**FIXE** les tarifs publics pour l'année 2012 comme indiqué en annexe.



P.C.C.  
Le Maire,

*Yannick Boubée*  
Yannick BOUBÉE.



**TARIFS PUBLICS Année 2012 approuvés par délibération du conseil municipal du 21/11/2011**

E.C.L.A

EXPO CULTURELLES (quinzaine)	AUREILHAN				HORS AUREILHAN			
	Assoc. 1901	Groupement para Public	Personne Morale	Assoc. 1901	Groupement Para Public	Personne Morale		
EXPO CULTURELLES (quinzaine)	Hall	110 €	160 €	210 €	210 €	320 €	420 €	
	1er étage	110 €	160 €	210 €	210 €	320 €	420 €	
EXPO VENTE	Hall	210 €	310 €	420 €	310 €	460 €	610 €	
	1er étage	210 €	310 €	420 €	310 €	460 €	610 €	
AUDITORIUM	1 jour	100 €	200 €	408 €	153 €	398 €	602 €	
	2 jours	180 €	360 €	699 €	265 €	699 €	1 000 €	
SALLE CLAUDE DEBUSSY	1 jour	100 €	150 €	210 €	180 €	270 €	360 €	
	2 jours	160 €	250 €	320 €	280 €	425 €	560 €	
FOYER	1 jour	50 €	75 €	100 €	50 €	50 €	50 €	
	2 jours	100 €	150 €	200 €	100 €	100 €	100 €	
MATERIEL	N° 1 sono	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	
	N° 2 lecteur DVD	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	
	n° 3 vidéo/sono CD	310 €	310 €	310 €	310 €	310 €	310 €	

**Concours Littéraire Jules LAFORGUE de la ville d'Aureilhan**

Frais d'inscription pour participation au concours littéraire Jules LAFORGUE	10 €
--	------

Prix versés par la Commune (après délibération du jury):

1er prix : 1 bon d'achat de livres	110 €
2ème prix : 1 bon d'achat de livres	80 €
3ème prix : 1 bon d'achat de livres	65 €

Concours du salon d'arts plastiques de la ville d'Aureilhan

Frais d'inscription au concours d'Art Plastique	10 €
---	------

Vente de Catalogues des participants au concours d'art plastique	2 €
--	-----

Prix versés par la Commune (après délibération du jury):

Prix de la ville d'Aureilhan en sculpture	300 €
Prix d'E.C.L.A. en peinture	300 €
Prix spécial Jury	200 €

SPECTACLES CIELEcran (V.T.H.R.)

	TARIFS
Adultes	7,50 €
Enfants de - de 12 ans	5 €
Scolaires	4 €

ESPACE PUBLIC INFORMATIQUE

Impression noir et Blanc	0,15 €
Impression couleur	0,40 €

FORAINS

Type de métiers forains	TARIFS	
	Semaine	
Manèges	40 €	
Attraction foraine (grands manèges)	95 €	
Stands < 4 mètres	25 €	
Stands > 4 mètres	40 €	

**CIMETIERES**

Concessions Trentenaires : 64 € le m2 pour tout type de concessions		
	Superficie m2	Tarif de la Concession
Pleine Terre	2,5	160 €
4 Places	3	190 €
6 Places	4	255 €

Columbarium		TARIFS
Alvéole 15 ans 2 personnes		410 €
Alvéole 30 ans 2 personnes		715 €
Alvéole 15 ans 4 personnes		715 €
Alvéole 30 ans 4 personnes		1 300 €
Jardin du Souvenir : taxe de dispersion des cendres		30 €
Droit d'ouverture (à partir de la deuxième ouverture d'une alvéole		30 €

**MAIRIE : IMPRESSION**

MAIRIE : IMPRESSION	TARIFS
Photocopies de dossiers administratifs (Permis de construire etc.) €/Par feuille	Semaine 0,15 €

**LOGEMENTS**

Logements Communaux et logements Résidence Gabriel Fauré	(augmentation suivant indice révision des loyers) Caution: 1 mois
Logements Immeuble Lamartine - Joliot-Curie - Marcel Pagnol	(augmentation suivant indice révision des loyers) Caution: 1 mois
Logement Réhabilité Lamartine	T 4 450€
Local Commercial vacant Résidence Gabriel Fauré	580 €

MATERIEL

Location de Matériel *	TARIFS
Chaises ( Caractère familial - Aureilhan)	0,35 €
Chaises ( Caractère familial - Extérieur)	0,45 €
Chaises (Caractère commercial)	0,70 €
caution par chaises	16,00 €
Tables (Caractère familial - Aureilhan)	1,00 €
Tables (Caractère familial - Extérieur)	1,45 €
Tables (Caractère commercial Aureilhan)	1,85 €
caution par table	80,00 €
<b>TARIFS Personnes Morales</b>	
Matériel de sonorisation - 1 ère version	125 €
Matériel de sonorisation - 2 ème version	150 €
Matériel de sonorisation - 3 ème version	200 €
1 micro	60 €

\* Prêt à titre gracieux pour les Associations Aureilhanaises

SALLES

Location de salles à la journée *	TARIFS AUREILHAN	TARIFS EXTERIEURS
<b>Centre Jean Jaurès</b>		
Avec Chauffage	280 €	420 €
Sans Chauffage	240 €	360 €
+ Caution	260 €	260 €
<b>Salle Annexe seule du Centre Jean Jaurès</b>		
	70 €	105 €
+ Caution	100 €	100 €
Salle " Bord de l'Adour"	70 €	105 €
+ Caution	100 €	100 €
Salle "Cloître"	70 €	105 €
+ Caution	100 €	100 €
Salle " Albert d'OZON"	120 €	180 €
+ Caution	100 €	100 €
<b>Maison du Temps Libre</b>		
- Grande Salle 1	125 €	185 €
- Salle 2	70 €	105 €
+ Caution	100 €	100 €

\* Prêt à titre gracieux pour les Associations Aureilhanaises

DOMAINE PUBLIC

Occupation du domaine public	TARIFS
Occupation du domaine public (€/m <sup>2</sup> /jour)	0,36 €
Occupation du domaine public pour activités commerciales (€/m <sup>2</sup> /jour)	1,12 €
Emplacement stationnement des taxis (€/an)	310 €
Stationnement des camions commerciaux de passage (taxe de droit de place à la journée (minimum))	50 €
Stationnement camion pizza (€/mois)	100 €
Redevance occupation domaine public Bout de Pont (vente au déballage) (€/jour)	3 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 NOVEMBRE 2011

Date de la convocation : 10/11/2011

Date de la publication : 23/11/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Louis CANDAU- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT -Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ - Audrey MAUHOURAT.

**POUVOIRS** : Daniel RIVIERE *pouvoir Daniel LARREGOLA* - Chantal BÂDENCO *pouvoir à Simone GASQUET* - Jocelyne JOANDET *pouvoir à Pierre FAURE* - Jacques LAPALISSE *pouvoir à Audrey MAUHOURAT*.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Convention relative au dépôt des archives de la Commune aux  
Archives Départementales des Hautes Pyrénées.**

Exposé :

Afin d'assurer la conservation et la pérennité des archives communales, il est proposé de signer une convention avec le Conseil Général des Hautes Pyrénées (Direction des Archives Départementales) pour le dépôt des archives anciennes aux Archives Départementales. La Commune reste propriétaire des documents déposés.

Le dépôt concerne :

Les registres de délibérations de plus de 50 ans ;

Les matrices cadastrales sorties d'usage depuis plus de 30 ans ;

Tous les dossiers de gestion de la commune présentant un intérêt à être conservés, sortis d'usage courant pour les services municipaux.

Sont exclus de ce dépôt :

Les registres paroissiaux et d'état civil

L'atlas cadastral « napoléonien ».

La convention prévoit la communication et la mise en valeur des archives communales.  
Durée de la convention : 5 ans renouvelable par tacite reconduction.



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Président du Conseil Général, relative au dépôt des archives de la commune d'Aureilhan aux Archives Départementales des Hautes Pyrénées.



P.C.C.  
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 NOVEMBRE 2011

Date de la convocation : 10/11/2011

Date de la publication : 23/11/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Simone GASQUET - Emmanuel ALONSO - Philippe DUSSERT- Sarah DUCO - Louis CANDAU- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT -Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO- Annie GUITTARD- Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE - Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ - Audrey MAUHOURET.

**POUVOIRS** : Daniel RIVIERE *pouvoir Daniel LARREGOLA* - Chantal BADENCO *pouvoir à Simone GASQUET* - Jocelyne JOANDET *pouvoir à Pierre FAURE* - Jacques LAPALISSE *pouvoir à Audrey MAUHOURET*.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Classement dans le domaine public de la voirie, des réseaux et espaces communs du lotissement Le Prés du Mouniquet**

Par délibération en date du 12/02/2010 le conseil municipal a autorisé le Maire à prescrire l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public communal des voiries, réseaux et espaces communs du lotissement les Prés du Mouniquet.

L'enquête publique s'est déroulée du 10 au 24 janvier 2011.

Monsieur le Commissaire- Enquêteur a émis un avis favorable au classement demandé dans le domaine public communal assorti d'une réserve « absence d'avaloir à l'angle de la rue du Lac d'Isaby et du Chemin d'Orleix ».

Le lotisseur ayant fait réaliser les travaux d'avaloir, en conséquence il est proposé de classer dans le domaine public communal la voirie, les réseaux et espaces verts du lotissement le Prés du Mouniquet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de classer dans le domaine public communal la voirie, les réseaux et espaces communs du lotissement le Prés du Mouniquet.

- autorise le Maire à signer tout acte afférent à ce classement dans le domaine public communal .

Lotissement	Parcelles cadastrales concernées	Classement dans le domaine public communal :	surfaces
Les Près du Mouniquet	AC N° 562	↳ Voirie (rue du Lac d'Isaby)	4 482 m2
		↳ Aires de stationnement	375 m2
		↳ Aires de jeux / espaces verts	<u>1 386 m2</u>
		total	<b>6 243 m2</b>
		↳ Réseaux – Eclairage public	



P.C.C.  
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.